

<u>Département d'Ille et Vilaine</u> <u>Mairie de Saint-Senoux</u> <u>(35580)</u>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SENOUX</b>
<b><u>MEMBRES</u></b> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 Pouvoir : 1 <b><u>DATES</u></b> Convoc. : 12/12/2018 Affich. : 12/12/2018	<b>Séance du 17 décembre 2018</b> L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CORMIER, Le Maire.  <b><u>Présents</u></b> : Mmes Géraldine DUBOURG, Hélène GUILLARD, Danièle MEREL, Nadia ZAID, Roseline MAHE, Danielle BOUDIER (à partir de la délibération N° 77-18 MM Jean-Pierre CORMIER, David GUILLORET, François LISSILLOUR, Alain RIMASSON, Vincent SEVELLEC, Patrice PROVOST, Jean CAPITAINE (à partir de la délibération N° 67-18).  <b><u>Absents excusés</u></b> : Madame Cécile AVRIL (Pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CORMIER).  Mme Hélène GUILLARD a été élue secrétaire de séance.

### **75-18 Approbation du compte rendu du 26 novembre 2018**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2018.

### **76.18 Affaires financières – Budget communal 2018- Décision modificative**

Monsieur le Maire propose, un virement de crédit de 20 000€ de l'article 020 Dépenses imprévues en investissement vers le chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées afin de faire pouvoir honorer les derniers remboursements de prêt, en capital. (Pôle Enfance).

En section de fonctionnement, afin que la commune de Saint-Senoux puisse procéder au remboursement à la commune de Bourg-des-Comptes de sa quote-part de frais relatifs à l'accueil enfance-jeunesse pour l'année 2018, Monsieur le Maire propose un virement de 10 000€ prélevés sur le chapitre 11, sur les comptes suivants et ainsi détaillés :

- Art 615221 : - 5 000€
- Art 615228 : - 2 000€
- Art 611 : - 3 000€

Afin de les imputer au chapitre 65 article 657341.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à ces deux virements.

### **77.18 Affaires financières – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le 31 mars 2019** (Arrivée de Madame Danièle BOUDIER)

L'article 15 de la loi n°88.13 du 05 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation précise que jusqu'à l'adoption du budget 2019 ou jusqu'au 15 avril 2019, l'absence de vote de budget avant cette date, le maire Conseil municipal du 17 décembre 2018

peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019 lors de son adoption.

Pour l'exercice 2018, il a été inscrit les crédits d'investissements à hauteur de 567 650€. La dépense autorisée dans les conditions de la loi précitée s'élève donc à 141 912€.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 141 912€.

Accord unanime du Conseil Municipal.

### **78.18 Affaires financières – Répartition des recettes des amendes de police – Travaux d'aménagement liés à la sécurité routière.**

Dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police, Monsieur le Maire propose de solliciter la dotation 2018 programme 2019 pour des travaux de sécurité routière, concernant l'aménagement du carrefour des Quatre Routes, aménagement de stationnement pour le bus scolaire plus particulièrement.

Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage C.D.35, pourraient être réalisés en partenariat avec les trois collectivités, département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne et la commune. Une première estimation du CD35 indique un coût total de 45 000.00€ TTC, une première esquisse a été dessinée par l'Agence Départementale.

La participation financière de chacune de ces collectivités n'étant pas définie, à ce stade du dossier et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident (1 voix contre) d'autoriser le maire à solliciter l'attribution de la subvention provenant de la répartition des amendes de police pour l'aménagement du carrefour des Quatre Route et conditionner la réalisation de cette opération dans le contexte financier actuel de la commune, au montant du reste à charge, et à la pérennité des dessertes scolaires.

### **79.18 Travaux de restructuration Salle Glenmor et bibliothèque – Validation du nouveau plan de financement et demandes de subventions** (Arrivée de Monsieur Jean CAPITAINE)

#### **1°) RESTUCTURATION ESPACE GLENMOR**

Suite aux validations des scénarios N° 1.2 pour la salle Glenmor, Monsieur le Maire soumet le nouveaux plan de financement et sollicite en même temps le conseil municipal afin d'être autorisé à demander les subventions pouvant être accordées à cette opération.

Le plan de financement s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT RESTRUCTURATION ESPACE GLENMOR				
	TOTAL HT	TVA 20%	TTC	Financement
A.M.O.	4 750,00 €	0,00 €	4 750,00 €	
Maitrise d'œuvre	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	
Coordination, Étude technique bilan RT2012, ...	15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €	
<b>Sous-total honoraires</b>	<b>44 750,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>52 750,00 €</b>	

Conseil municipal du 17 décembre 2018

TRAVAUX		20,00%		
Base	200 000,00 €	40 000,00 €	240 000,00 €	
Déplacement tarif jaune	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €	
VRD Aménagement patio et honoraire	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €	
Option terrasse	67 000,00 €	13 400,00 €	80 400,00 €	
<b>Sous total Travaux</b>	<b>304 500,00 €</b>	<b>60 900,00 €</b>	<b>365 400,00 €</b>	
<b>Total Général coût de l'opération</b>	<b>349 250,00 €</b>	<b>68 900,00 €</b>	<b>418 150,00 €</b>	
Subvention au titre de la DSIL				50 000,00 €
Subvention contrat Pays Energie				50 000,00 €
<b>Subvention au titre du FST</b>				50 000,00 €
Autofinancement communal HT				199 556,67 €
Autofinancement TVA en attente de récupération				68 593,33 €
Total Financement				<b>418 150,00 €</b>

La subvention FSIL est en cours d'examen à la sous-Préfecture. Un montant de 50 000€ est attendu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Emet un avis favorable au plan de financement ci-dessus,
- Autorise le maire à solliciter les subventions suivantes :
  - auprès du département : Fonds de Solidarité Territorial pour restructuration Espace Glenmor.
  - auprès de la Région ou du Pays : Aide dans le cadre du TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)
  - auprès de l'ADEME.
- Autorise le maire à lancer l'opération restructuration Glenmor et Aménagement patio et à engager les dépenses.

Les travaux d'aménagement de la salle Glenmor seront engagés en priorité.

## 2°) BIBLIOTHEQUE : Extension Nord

Suite à la validation du scénario N° 2.3 pour la Bibliothèque, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que ces travaux pourraient peut-être bénéficier des subventions suivantes :

- auprès de l'Etat : Dotation globale de décentralisation (DRAC) pour la bibliothèque
- auprès du département : Aide à l'investissement des bibliothèques pour les travaux de la bibliothèque.

Conseil municipal du 17 décembre 2018

En fonction des possibilités dégagées sur le budget 2019, Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il reviendra vers lui pour cette opération.

### **80.18 Budget assainissement – Remplacement de chasses d'eau et de système de comptage à la station d'épuration**

Des travaux consistant à changer 4 chasses d'eau et les systèmes de comptage des chasses à la station d'épuration sont devenus nécessaires. Monsieur le Maire propose le devis de la SAUR qui s'élève à 5 305 € HT. Les délais de réalisation après acceptation du devis sont de 4 mois.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer dès à présent le devis afin de pouvoir faire exécuter les travaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019. Les crédits seront inscrits au Budget Assainissement 2019.

### **81-18 Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la consultation qui a été lancée au mois de novembre pour la désignation d'un bureau de contrôle technique pour les travaux d'extension de la zone de travail de la boulangerie, il a signé, dans le cadre de sa délégation, un contrat avec l'entreprise ALPES CONTROLES pour les missions de contrôle technique et de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour un total de 2 595€.

Il informe aussi de la défaillance d'une armoire négative au restaurant scolaire et de la commande d'un nouvel appareil pour un montant de 1 920€.

Le maire informe le conseil Municipal qu'il mandatera le Centre Départemental de Gestion 35 pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour le compte de la commune, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Madame Danièle MEREL, a été désignée élue déléguée au « Gallo ».

Accord de principe est donné par le conseil municipal sur la rémunération nette qui sera versée à l'agent qui va être recruté sur le poste de responsable des services techniques (1 600€). La modification de la délibération du RIFSEEP sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal afin de permettre au maire les ajustements nécessaires (modification de la fourchette d'attribution des primes pour le personnel technique).

La séance est close à 21 h 15. Délibérations N° 75.18 à N° 81.18

**Prochaine réunion de Conseil le 28/01/2019 à 19h30**